

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 Avril 2013

Présents : M. BRIENT, A. BOULAIN, A. CHASSEUR, C. CORMIER, T. GUILLOT, E.LABASTE, R. LARRODE, JP. LAUDINET, P. LAULOM, C. LUX, P.VENDRIOS.

Excusés : Y. COURET, F. HOURQUEBIE, T. PEYRES,

Secrétaire de séance : C. LUX.

- **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 mars 2013**

Adoption à l'unanimité

- **Don CCAS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le CCAS a perçu un don de 87 507. 85 €. Il précise que le donateur souhaitait dans ses dernières volontés que cette somme soit destinée à des actions en faveur des « pauvres ».

A ce titre, le Conseil d'Administration du CCAS, lors de la réunion du 5 avril 2013 a décidé, à l'unanimité des membres présents, d'affecter une partie de ce don, soit la somme de 72 400 € au Budget Général de la commune pour participer au projet de la municipalité de création de huit logements sociaux sur le site de « La Hargou » avec l'OPH des Landes.

Il convient toutefois que le Conseil Municipal prenne également une délibération pour accepter ce don et rendre cette affectation définitive.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le don du CCAS de 72 400 €.

Décide que cette somme sera affectée au Budget Général de la commune au Compte 10251.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil d'Administration du CCAS a également décidé de consacrer une partie du don soit la somme de 15 000 € à l'achat de structures de jeux pour enfants.

- **Compte administratif 2012 : affectation des résultats**

Résultat d'exploitation au 31/12/2012 : EXCEDENT 126 738. 56

Compte 002 (fonctionnement) : 0. 00

Compte 1068 (investissement) : 126 738. 56

Compte 001 (excédent investissement reporté) 15 520. 68

Après en avoir délibéré, l'affectation du résultat d'exploitation est adoptée à l'unanimité.

- **Vote du budget primitif 2013 : budget général**

Après avoir délibéré sur les différents comptes du Budget Primitif 2013, les chiffres suivants sont arrêtés et adoptés à l'unanimité :

INVESTISSEMENT

Dépenses : 302 432 (dont 33 225 de Restes à Réaliser)

Recettes : 302 432 (dont 9 800 de Restes à Réaliser)

FONCTIONNEMENT

Dépenses : 842 171. 00

Recettes : 842 171. 00

En fonctionnement, le montant des subventions accordées aux associations s'élève à 22 000 €.

- **Vote des taux d'imposition 2013**

La commission des finances propose la reconduction des taux 2012, à savoir :

- Taxe d'habitation : 12.63
- Taxe foncière (bâti) : 17.19
- Taxe foncière (non bâti) : 51.27

Les taux proposés sont adoptés à l'unanimité.

• **Amortissement travaux assainissement 2009**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande du receveur municipal, d'amortir des travaux d'assainissement réalisés au hangar communal en 2008 pour un montant de 7457.06 €.

Compte tenu qu'il est nécessaire de délibérer sur la durée d'amortissement,

Monsieur le Maire propose d'amortir ces travaux sur une durée de 3 ans à compter de 2013.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'amortir les travaux d'assainissement réalisés au hangar communal en 2008 sur 3 ans à compter de 2013 comme suit :

Valeur initiale	2013	2014	2015
7457.06 €	2486	2486	2485.06

• **Amortissement participation versée en 2012 au compte 204151 (travaux Chremin Caoutré)**

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la demande du receveur municipal, d'amortir la participation versée à la Communauté de Communes du Pays d'Orthe pour la réalisation de travaux de voirie lieu dit « Caoutré » en 2012 pour un montant de 1136 €. Il est nécessaire de délibérer sur la durée d'amortissement.

Monsieur le Maire propose d'amortir ces travaux sur une durée de 1 an (Budget Général 2013).

Adopté à l'unanimité

• **Vote du budget annexe : « La Hargou »**

Affectation du résultat 2012

Résultat d'exploitation au 31/12/2012 : EXCEDENT	6 365.58
Compte 002 (fonctionnement) :	6 365.58
Compte 1068 (investissement) :	0.00
Compte 001 (excédent investissement reporté)	0.00

Après en avoir délibéré, l'affectation du résultat d'exploitation est adoptée à l'unanimité.

Vote du Budget annexe 2013

Après avoir délibéré sur les différents comptes du Budget annexe « La Hargou » 2013, les chiffres suivants sont arrêtés et adoptés à l'unanimité :

INVESTISSEMENT

Dépenses :	0.00
Recettes :	0.00

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	111 365.00
Recettes :	111 365.00

• **Demandes de subventions**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la municipalité a été sollicitée :

- par les élèves de l'école de musique de la musicale des Gaves de Peyrehorade pour participer financièrement à un projet d'échange musical avec le conservatoire d'Amarante au Portugal, une élève habitant la commune.
- Par l'association Peyrehorade Sport Natation pour treize enfants Saint-Lonnais.

Le conseil a décidé à l'unanimité de ne pas attribuer de subvention à ces deux associations extérieures à St Lon.

- **Convention pour le maintien de l'alimentation en eau des personnes en situation de pauvreté et de précarité dans le cadre du Fonds Départemental d'Aides Financières aux Familles**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 1^{er} juin 2011, la commune a décidé d'adhérer au Fonds Départemental d'aide aux familles pour le maintien de l'alimentation en eau des personnes en situation de pauvreté et de précarité.

Selon les termes de la convention entre l'Association des Maires des Landes et le Conseil Général, il est nécessaire de renouveler cette adhésion tous les ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler l'adhésion au dispositif mis en place par le Conseil Général pour le maintien de l'alimentation en eau des personnes en situation de pauvreté et de précarité.

S'ENGAGE à verser, pour l'année 2013, une participation financière au Conseil Général des Landes d'un montant de 245.60 € (soit 1228 habitants x 0.20 €).

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif.

- **Mission d'Inspection santé-sécurité au travail : signature d'une convention avec le Centre de Gestion des Landes**

Monsieur le Maire explique que la commune a l'obligation de désigner un agent ACFI, chargé d'une mission d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail ou de passer convention avec le Centre de Gestion. (Décret 85-603 modifié).

Cette mission consiste à :

- Contrôler au sein de la collectivité, les conditions d'application des règles définies, sous réserve des dispositions du décret 85-603 du 10 juin 1985 modifié, de la 4^{ème} partie du Code du Travail, Santé Sécurité au Travail, et par les décrets et arrêtés pris pour son application.
- Proposer à l'autorité territoriale :
 - Toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité au travail, et la prévention des risques professionnels.
 - En cas d'urgence, les mesures immédiates à mettre en œuvre qu'il juge nécessaire.

Monsieur le Maire propose de signer la convention avec le Centre de Gestion des Landes prenant en charge cette mission. Il précise que le coût de la prestation s'élève à 1512 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de recourir au Centre de Gestion des Landes pour la mise en œuvre de la mission d'inspection.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention avec le Centre de Gestion des Landes.

DECIDE que cette dépense sera inscrite au Budget Général 2013.

- **Point sur la réforme des rythmes scolaires**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 15 février 2013 dans laquelle le conseil municipal a décidé de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013.

Il explique que les communes qui appliqueront la réforme dès la rentrée 2013 seront éligibles au fonds d'amorçage. Ce fonds a été créé pour inciter et aider les communes à mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2013 et notamment à organiser des activités périscolaires assurant la prise en charge des élèves au minimum jusqu'à l'heure actuelle de fin de la classe. Il correspond à 50 €uros par élève.

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de faire la demande d'attribution d'aide au titre du fonds d'amorçage avant le 30 avril 2013.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires auprès du Préfet et du Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) afin de bénéficier de l'attribution du fonds d'amorçage.

- **Point sur le projet commerce**

La CCI et le futur exploitant sont en contact pour la réalisation de l'étude de faisabilité du projet. L'architecte finalise le projet et doit nous le faire parvenir prochainement.

Le conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter les banques pour le financement du projet.

- **SITCOM : motion à l'encontre du projet de décret relatif à la collecte des déchets des ménages.**

Monsieur le Maire présente au conseil Municipal le projet de décret : le Ministère de l'Ecologie travaille depuis plusieurs mois à la refonte des règles qui régissent la collecte des déchets ménagers, fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales (article R2224-23 à R2224-29). Ce projet, entre autre, remettrait en cause tout le travail réalisé par le SITCOM pour optimiser et sécuriser la collecte des déchets des ménages, avec une hausse prévisible de 30 à 40% des coûts de collecte et un impact négatif sur l'environnement.

Adoption de la motion à l'unanimité. Le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, contre le projet de décret.

- **Demande de mise à disposition de la Salle Labadie**

La Présidente de l'Association des Familles Rurales a sollicité la Mairie pour l'utilisation de la salle Labadie les vendredis 3 et 10 mai de 19h30 à 20h30 pour un atelier Tango Argentin.

Avis favorable à l'unanimité pour la mise à disposition de la salle Labadie.

- **Informations diverses**

- Un projet d'ouverture de classe pour les 2 ans et demi, avec un effectif maximal de 12 à 14 élèves et réservé à des enfants répondant à des critères sociaux bien précis pourrait ouvrir sur le site de la maternelle de Saint Lon.
- Madame DEYRE de la DRAC est venue visiter le site de La Hargou.
- Départ à la retraite de Madame Françoise GARBAY le 30 avril : un apéritif de départ sera organisé.